



La voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie. Elle propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation.

Pour former ses élèves et apprentis aux métiers de demain, la voie professionnelle actionne 3 leviers afin de transmettre ses savoir-faire d'excellence



LA VOIE PROFESSIONNELLE



Lycée
eic

Plus de liberté :

Voie scolaire ou apprentissage selon les besoins de l'élève - Familles de métiers - Études supérieures ou vie active .

Plus d'attractivité :

Spécialités dans les métiers d'avenir et équipements haut de gamme pour une formation de pointe - Mobilités internationales pendant les études - Infrastructures sportives et culturelles développées pour le bien-être des élèves.

Plus de qualité :

Liens renforcés entre les apprentissages - Innovations pédagogiques - Liens étroits avec les entreprises.

Parcours mixte et passerelle.

Le baccalauréat professionnel et le CAP peuvent être préparés :

- **par la voie scolaire** dans un lycée professionnel (avec 22 semaines de période de formation en milieu professionnel sur trois ans en baccalauréat professionnel) ;
- **par la voie de l'apprentissage** dans les centres de formation d'apprentis ou dans les lycées professionnels. L'apprenti signe un contrat avec l'employeur et se forme en alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise.

Il est possible de faire les deux premières années de BAC PRO comme élève et la dernière année en tant qu'apprenti.

Pour l'élève qui a choisi d'obtenir un CAP, le parcours en 4 ans vers le baccalauréat professionnel est possible. Dans ce cas, l'élève intègre le cursus scolaire en première professionnelle ou signe un contrat d'apprentissage de baccalauréat professionnel en 2 ans.



Des familles de métiers pour mieux choisir sa spécialité.

Une famille de métiers regroupe des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel. Elle donne l'opportunité aux élèves d'acquérir dès la seconde des compétences professionnelles utiles tout en lui permettant de prendre suffisamment connaissance des métiers avant de faire son choix de spécialité.

Il est important que les élèves soient conscients que certaines compétences professionnelles qu'ils vont acquérir sont partagées entre des secteurs d'activités différents. Cela les aidera à mettre en perspective un parcours professionnel qui sera certainement varié.

Répartition horaire en lycée professionnel.

42 % sont des enseignements professionnels.
33% sont des enseignements généraux.
25% se déroule en milieu professionnel.

Les périodes de formation en milieu professionnel

Elles font partie intégrante de la formation. Elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et sont un facteur déterminant de leur insertion professionnelle.

L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle. Ces périodes sont obligatoires et évaluées.

La durée globale des périodes de formation en milieu professionnel est fixée de 12 à 14 semaines pour le CAP et de 22 semaines pour le BAC PRO.



Accompagnement personnalisé.

Chaque élève est accompagné par l'équipe éducative pour construire ses choix d'orientation et consolider ses savoirs fondamentaux. Un test de positionnement a lieu au début de l'année de seconde pour déterminer les besoins de chacun.

Co-intervention.

Des cours sont menés en commun par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel. Les élèves aiment s'approprier le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnelle.

Chef d'œuvre.

Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité. Le chef d'œuvre est évalué à l'examen. Sa réalisation s'étend sur le cycle de formation en CAP et sur le cycle terminal (classes de 1e et terminale) en baccalauréat professionnel.



Élaboration d'un projet post-terminale professionnelle.

En classe de terminale, un enseignement spécifique est proposé aux élèves selon leur projet : préparation à l'insertion professionnelle ou préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Poursuite d'études

La plupart des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études (sous statut scolaire ou en apprentissage) le font en BTS (en deux ans) ou en mention complémentaire (en un an).

Mobilité à l'étranger

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir se former dans le monde entier à n'importe quel moment de leur cursus dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle :

- Pour acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie ;
- Pour enrichir leur connaissance du métier et découvrir d'autres usages et savoir-faire ;
- Pour améliorer leur pratique d'une langue étrangère. Les élèves peuvent être évalués à l'étranger lors des séjours longs. Ainsi, il n'est pas nécessaire de repousser le passage de leur diplôme.

LA VOIE
PROFESSIONNELLE



Lycée
eic

lycee.eic-tourcoing.fr